

[Nouvelles diverses]

Autor(en): **Dumas, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **13 (1875)**

Heft 3

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-183171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr.

Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Le costume des huissiers.

Nous avons vu depuis quelques jours circuler dans nos rues les huissiers du Tribunal fédéral, dont le costume est fort gracieux : tunique en drap vert, col brodé en or, parements de velours noir, galonnés ; plaque aux armes de la Confédération, suspendue sur le sein gauche, casquette galonnée, pantalon gris de fer, le tout très bien porté.

Cette tenue, qui est du reste celle des huissiers du Conseil fédéral, et qui tient à la fois de la livrée des grandes maisons et de certains grades militaires, pourrait facilement donner lieu à des quiproquos. Ces messieurs ne devront donc point s'étonner si, sur leur passage, quelque innocente recrue de la caserne porte respectueusement la main à son képi. On sait à quelles singulières méprises peut conduire la ressemblance des costumes. Le colonel **, au sortir d'un dîner d'officiers, à Berne, s'arrête un moment sur la porte de l'hôtel. A ce moment arrive un omnibus chargé de voyageurs, parmi lesquels se trouvait un Anglais, dont le premier soin est de lancer son gros sac de nuit au colonel, qu'il avait pris pour le portier : « Aôh ! voulez-vô déposer le sac de moà ? »

Comme on le sait, l'incident donna lieu à une circulaire de l'autorité militaire, adressée aux maîtres d'hôtels, pour les inviter à ne plus faire des colonels avec des portiers. Dès lors, ces derniers portent généralement une clé sur le col de l'habit.

Le costume de nos huissiers du Conseil d'Etat a aussi fait des siennes. Deux de ces derniers portant admirablement le chapeau gancé, l'habit vert, le gilet et le pantalon blancs, accompagnaient, dans un canton voisin, un de nos conseillers, délégué à une cérémonie officielle. Le soir venu, nos trois Vaudois se rendent à l'hôtel et demandent des chambres. Le patron, à qui le gancé en imposait, indiquait aux huissiers deux belles chambres, au premier étage, tout en faisant signe au garçon de conduire le conseiller aux mansardes. Il fallut mille explications, mille instances pour lui faire comprendre que le monsieur en habit bourgeois était le supérieur et maître des deux personnages au chapeau gancé, devant lesquels il s'obstinait à faire des révérences démesurées.

Le temps serait venu, nous semble-t-il, de délivrer ces pauvres huissiers d'un accoutrement suranné,

que le docteur Hoffmann a critiqué dans le temps avec autant d'esprit que de justesse, dans une discussion au Grand Conseil.

Ce costume se comprenait en 1803, alors que notre indépendance était chose toute nouvelle pour nous, et provoquait un enthousiasme tel qu'on affichait les couleurs cantonales sur tous les contrevents ou qu'on leur faisait courir les rues sur le dos des huissiers ; si nous voulons leur conserver cette tenue, soyons conséquents et complétons-là ; — donnons aux huissiers la hallebarde.



Le *Journal de Genève* de dimanche dernier nous fait l'amabilité des réflexions suivantes :

Vaud. — On lit dans le *Conteur vaudois* :

« Récemment un amateur d'antiquités a reconnu dans la vitrine d'un horloger de Lausanne une pendule style Louis XIV, qui, fabriquée à Lausanne et portant la marque d'un nommé Golay, avait été volée par un Bernois en 1536, lors de la conquête du Pays de Vaud. Ce Bernois avait été dépouillé à son tour par un soldat français en 1798, lors de la Révolution helvétique et de l'intervention de Bonaparte dans les affaires de la Suisse. Enfin, un Prussien, trouvant cette pendule de son goût, avait cru devoir la faire traverser le Rhin après la chute de Napoléon III, et l'avait rapportée à Lausanne, où il s'est fixé.

« Cet objet a passé sans doute dans de nombreuses mains avant de revenir aux lieux qui l'ont vu naître. »

Assurément les pérégrinations de cette pendule sont curieuses, mais l'histoire ci-dessus offre des particularités encore bien plus intéressantes. Il en résulterait que Lausanne a possédé avant 1536 un horloger du nom de Golay, qui aurait inventé les pendules plus d'un siècle avant Harriset Huyghens (1641 et 1658), qui se disputaient l'honneur d'être les inventeurs de cet instrument. Il en résulterait en outre que, sous François I^{er} (en 1536) on aurait volé une pendule, style Louis XIV (ce prince est né en 1638). Décidément le *Conteur* tient à mériter son titre.

Dans ce moment où nous voyons s'installer au milieu de nous le Tribunal fédéral, où nos autorités s'occupent de la révision cadastrale, de la représentation proportionnelle, de la loi sur la police des constructions et de tant d'autres questions non moins importantes, nous constatons avec peine que le *Journal de Genève* n'ait rien su voir de plus intéressant dans notre vie publique que l'histoire d'une vieille pendule, racontée sous la rubrique : *Canton de Vaud*.

A cette occasion, le *Journal de Genève* nous accuse de nous être rendus coupables d'un affreux anachronisme en disant que cet objet était du style de Louis XIV. Eh bien ! n'en déplaise à ce haut organe de la presse, nous n'avons pas commis l'erreur qu'il nous impute.

Chacun sait que dans l'antiquité, le temps se mesurait au moyen de *cadrans solaires*, de *clepsydras*, ou horloges d'eau, et de *sabliers*. Après ces instruments élémentaires vinrent les horloges mécaniques, les horloges à roues, dont l'invention, en Europe, date déjà du XIV^e siècle. Bientôt l'application de l'horlogerie aux calculs astronomiques fit faire à cette industrie de si rapides progrès, que vers la fin du XV^e siècle on eut déjà des horloges assez délicatement exécutées pour marquer les minutes et les secondes. C'est dans ce temps que fut construit par le nommé Golay le mécanisme primitif de la pendule dont nous avons parlé, et qui était alors à l'état d'horloge, c'est-à-dire marchant au moyen d'un poids attaché à une corde enroulée sur une poulie.

Les nombreuses inscriptions que porte cet objet, et datant de diverses époques, indiquent clairement les transformations qu'il a subies, ainsi que le nom de son premier propriétaire, Georges de Chandieu, gentilhomme du Pays de Vaud.

Jusqu'en 1657, les horloges n'avaient eu pour modérateur du rouage qu'un *balancier*, espèce d'anneau massif ayant presque tout le poids de sa masse à sa circonférence. Une importante modification fut apportée à leur mécanisme par le célèbre géomètre hollandais, Huyghens, l'un des savants attirés en France et pensionnés par Louis XIV. Il en régla la marche par l'application du pendule et l'ancre d'échappement.

Au nombre des inscriptions susmentionnées, il en est une qui atteste que notre ancienne horloge bénéficia de cette amélioration, qui ne fut pas la dernière ; car, quelques années plus tard, elle s'enrichit d'un *ressort spiral*, dont l'invention est également due à Huyghens.

Cette dernière transformation, qui mit dès lors la vieille horloge au rang des pendules, fut faite en 1701, à Berne, à l'exception de son magnifique encadrement ou *cabinet*, en bronze doré, style Louis XIV, commandé et exécuté à Paris.

Nous aimons à croire que ces quelques explications satisferont pleinement le *Journal de Genève*. Il va sans dire qu'elles ne s'adressent point à ceux de nos nombreux collègues de la presse qui nous ont reproduit textuellement, sans commentaire et avec toute la confiance que le *Conteur* doit inspirer.

Parmi les Anglais qui hantent la Suisse, il est de nombreux cadets de famille auxquels une fortune médiocre ne permet pas de vivre à Londres. C'est ordinairement dans cette classe d'étrangers qu'on remarque, à part d'honorables exceptions, ces fai-

seurs d'embarras, ces gens qui critiquent tout, qui regardent tout d'un air dédaigneux, qui marchandent à l'hôtel, qui marchandent au magasin et trouvent nos mœurs détestables.

A côté de cette classe d'Anglais, il en est qui sont réellement riches, qui mènent la vie à grandes guides et sont parfois assez excentriques pour se méfier de la qualité de tout ce qui n'est pas très cher. En voici un frappant exemple :

Un maître d'hôtel de Lausanne a chez lui un Anglais qui lui manifesta, l'autre jour, l'intention de prendre des leçons de flûte, et le pria de lui procurer un professeur. Le maître d'hôtel, s'empressant d'accéder au désir de son meilleur pensionnaire, courut la ville toute une matinée pour lui chercher un maître capable. Après avoir pris de nombreux renseignements, il trouva le professeur désiré et s'arrangea avec lui pour le prix de 5 fr. l'heure.

— Monsieur, dit-il à l'Anglais lorsqu'il fut de retour à l'hôtel, j'ai votre affaire ; un maître excellent, mais... cinq francs l'heure !

— Oh ! nô ! nô ! nô ! Monsieur, c'était pas convenable à moà ! dit l'Anglais, qui trouvait ce prix à la fois indigne de son rang et d'un bon professeur de musique.

— Je vous chercherai quelqu'un d'autre, Monsieur, dit le maître d'hôtel en s'inclinant ; ce soir j'aurai l'honneur de vous donner une réponse.

Et il retourna vers le joueur de flûte, auquel il fit part de ce trait d'originalité.

— C'est parfait, s'écria celui-ci ; faites-lui donc dix francs par leçon.

Le fils d'Albion ne fut guère plus satisfait, prétendant qu'on ne pouvait pas donner de bonnes leçons pour ce prix. Et il refusait d'autant plus énergiquement qu'il s'était mis dans la tête qu'avec de bonnes leçons, il serait capable d'exécuter les plus beaux motifs d'opéras, au bout de trois ou quatre semaines.

Le maître d'hôtel, qui craignait que son hôte n'allât chercher un professeur de flûte à Paris, au lieu de passer l'hiver chez lui, lui promit de le satisfaire dans la journée. Il courut pour la troisième fois chez le maître de flûte, qui porta, cette fois, le prix du cachet à 20 francs.

— Oh ! yès, yès, dit l'Anglais, en se frottant les mains ; c'est le professeur qu'il fallait à moà !

Hélas ! le professeur était le même ; rien n'avait changé que le prix.

Nous n'avons pu publier dans notre précédent numéro la lettre entière que nous avons reçue sur Guillaume Tell. En voici la fin :

Qu'on supprime du coup Werner Stauffacher, avo-nous dit ? c'est déjà fait. M. Rilliet ne se contente pas de mettre Guillaume Tell à la porte, il renvoie aussi Walther Furst, Arnold de Melchthal et Stauffacher ; il nie le serment du Grutli ; il passe, de sa plume impitoyable, des lignes noires sur le récit de tous les événements de 1307

à 1308, pour faire dater notre indépendance de la bataille de Morgarten (1). Il brûle nos dieux.

M. J. M. dit, dans sa lettre au *Conteur*, qu'il ne veut pas conclure; mais il expose les faits de façon telle que le lecteur doit nécessairement conclure pour lui que toute l'histoire de Tell appartient à la fable pure. M. Rilliet dit: Faux dieux. M. M. répond: Je ne dis pas le contraire.

Pour nous, simples mortels de primaire instruction, il y a de l'histoire et de la légende à la fois dans le récit de ces événements; de fable, point.

La fable est le produit de l'imagination d'un homme, d'une secte ou d'une communauté. Elle a pour but l'intérêt: on la nomme alors un mensonge; — ou bien elle est faite pour développer une thèse: elle appartient alors au roman ou au théâtre; — ou bien enfin elle est le résultat d'une illusion ou d'un faux jugement.

Les jésuites, particulièrement, nous ont fait, en histoire, des mensonges qui leur donnent des droits incontestables à l'immortalité. Comme la devise *Ad maiorem Dei gloriam* justifie les moyens par la fin, et que d'un autre côté ils s'adressent à des ignorants, aucune invraisemblance ne les arrête jamais. Ainsi, le pape Pie VII reçoit un soufflet de Napoléon 1^{er} et Dieu fait mourir à Ste-Hélène l'auteur de cet exécrable attentat; — et Napoléon 1^{er}, s'il a parfois tiré le bout de l'oreille à quelques-uns de ses généraux, n'a jamais souffleté personne; — et les neuf dixièmes des paysans français croient encore que si Napoléon a fini sa carrière à Ste-Hélène, c'est pour avoir frappé le pape au visage. Mais quel esprit sérieux croira jamais à cette sottise? Voltaire qualifie de fable l'histoire de la papesse Jeanne, malgré toutes les preuves qu'on a données de son existence, et il n'en donne d'autre raison que l'impossibilité de l'existence même d'un tel personnage et des faits qu'on lui prête; on sait que Voltaire avait raison. Toutes les fables portent ce cachet; de plus elles unissent à l'impossibilité, l'inutilité; saint Denis eut la tête tranchée, voilà l'histoire; il fait une lieue de route portant sa tête sur sa main, voilà la fable. J'ai chez moi une gravure d'un beau tableau de Delacroix; un sot écolier est venu y faire un jour, de deux coups de crayon, une énorme paire de moustaches sur la lèvre de Marie-Antoinette: eh bien, la vue de ces moustaches produit sur moi le même effet que la rencontre d'une fable au milieu de l'histoire. Mais qui oserait soutenir que les événements dont nous nous occupons sont impossibles, inutiles et bêtes? Quant à ceux qui me prouveront que Tschudi les a créés tout d'une pièce dans sa *Chronique*, je n'aurai qu'un mot à leur répondre: Tschudi fut un très grand génie et le premier de nos littérateurs.

J'entends des gens dire: Après tout, ce Guillaume Tell, s'il vivait de nos jours, serait justiciable des tribunaux. — Sophisme. Les plus saints, quand ils sont vaincus, sont justiciables des tribunaux. Davel, à Lausanne, Chenaux, à Fribourg, ont été décapités. Il n'y aura bientôt plus un coin de terre qui n'ait été arrosé du sang d'un juste, et la triste parole de Lamennais me revient à la mémoire: L'histoire, qu'est-ce? Le long procès-verbal du supplice de l'humanité; le pouvoir tient la hache, et le prêtre exhorte le patient.

Il est permis de croire que le récit de Jean de Muller renferme un assez grand nombre de détails tout légendaires. Ce n'est point un mal. C'est, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, une histoire costumée au lieu d'être toute nue, et ce costume nous dit celui de l'époque. Chaque

génération ajoute son détail, prête au héros son langage, sa religion, son esprit, ses mœurs, ses qualités et ses défauts. Si les légendes sont presque toujours si poétiques et font une si profonde impression, c'est qu'on y sent vivre une époque; c'est qu'on y sent battre un cœur; c'est enfin qu'elles ont une âme. Toutes les légendes reposent sur un fait historique et sont l'œuvre d'une suite de générations; c'est ce qui les distingue de la fable. Charlemagne et Roland ont vécu, le Cid a vécu; nierait-on les paroles de Winkelried à Sempach, que l'existence de ce guerrier serait incontestable: si ces paroles sont légendaires, elles sont précieuses à conserver, parce qu'elles sont sorties du cœur du peuple, ou bien que les contemporains de ce brave homme savaient qu'on pouvait les lui attribuer. Les historiens qui dépeignent les traits et l'esprit d'un personnage font la même chose au fond. Nos historiens nous disent qu'un chevalier ennemi, se promenant sur un champ de bataille au milieu des morts et des mourants, s'écrie: « Il semble que je me promène au milieu des roses, » et qu'un Suisse expirant, lui lançant une pierre à la tête, lui dit: « Tiens, baise encore cette rose-ci! » Voulez-vous supprimer cet épisode caractéristique? vous feriez une mauvaise action. Les cathédrales gothiques sont des légendes; chaque homme y a apporté sa pierre, chaque génération y a sculpté son bas-relief et sa statue, chaque famille y a placé son vitrail armorié. Que diriez-vous de celui qui viendrait proposer d'enlever le curieux bas-relief du portail de la cathédrale de Fribourg sous prétexte que le diable, qui y est sculpté, n'existe pas? Etudiez nos impressions, et vous verrez que ce qu'on éprouve en face de ces admirables édifices gothiques est semblable à ce que l'on éprouve à la lecture d'une légende. De même que des cathédrales, toutes les légendes ne sont pas égales en beauté; Guillaume Tell et le Grütli sont peut-être une légende sans égale au monde: Ne la détruisez pas; vous feriez une œuvre aussi sacrilège qu'en abattant Notre-Dame de Lausanne.

J. DUMAS.

Un bûcheron installé sur la place de St-François avait affaire, dès le grand matin, à un moule de hêtre des plus durs et des plus nouveaux. Au lieu d'entrer dans le rondin, le tranchant de la hache glissait souvent à côté ou était repoussé en l'air par la ténacité du bois. Ce pénible travail, qui épuisait les forces du bûcheron, lui suscitait par-ci par-là des imprécations qui amusaient les oisifs de la place. Il venait d'en prononcer une des plus énergiques, lorsqu'un monsieur, de noir habillé, s'approcha, et lui dit un affectueux « bonjour » en lui remettant une brochure qu'il sortit de sa poche:

« Lisez cela, mon ami, il y a là d'excellentes choses qui vous feront du bien. »

Le coupeur de bois, qui s'efforçait de retirer sa hache prise dans un rondin comme dans un étau, releva la tête et s'arrêta tout essoufflé:

— Merci, Monsieur. Vous dites que ce livre contient beaucoup de bonnes choses?...

— Certainement, mon ami, lisez-le attentivement, croyez-moi.

— Nous dit-il que les hommes doivent s'aider les uns les autres?...

— Evidemment, mon cher, et c'est, du reste, ce que nous enseigne toute morale chrétienne

(1) Albert Rilliet. *Origines de la Confédération suisse et Lettre à M. Bordier.*

— Eh bien, Monsieur, répliqua le coupeur de bois, ayez l'obligeance de me porter cette hottée de bois au galetas pendant que j'irai me rafraîchir.

On ne nous dit pas s'il fut obéi.



Un boucher, toujours plaisant, parfois spirituel, était appelé l'autre jour dans une maison de la banlieue pour y tuer un porc. Après avoir égorgé sa victime qui venait de lui livrer tout son sang, il fit remplir une cuve d'eau bouillante, autour de laquelle se groupèrent les propriétaires de l'animal, les locataires de la maison et tous les enfants du voisinage.

Le boucher et son domestique, prirèrent alors le porc par les jambes et le plongèrent dans l'eau bouillante afin de mieux pouvoir le dépouiller de son poil. Cette opération terminée, le boucher, empêché dans son travail par les curieux qui se pressaient autour de lui, prit tout à coup un air sérieux, et, ôtant son chapeau, il s'écria :

— Maintenant, les parents peuvent se retirer.

Cette plaisanterie nous remet en mémoire ces vers de *Monselet* :

Le cochon.

Car tout est bon en toi : chair, graisse, muscle, tripe !
On t'aime galantine, on t'adore boudin.
Ton pied, dont une sainte a consacré le type,
Empruntant son arôme au sol périgourdin,
Eût réconcilié Socrate avec Xantippe.
Ton filet, qu'embellit le cornichon badin,
Forme le déjeuner de l'humble citadin,
Et tu passes avant l'oie au frère Philippe.
Mérites précieux et de tous reconnus !
Morceaux marqués d'avance, innombrables, charnus !
Philosophe indolent, qui mange ce qu'on mange !
Comme, dans notre orgueil, nous sommes bien venus
A vouloir, n'est-ce pas, te reprocher ta fange ?
Admirable cochon ! Animal roi ! — Cher ange ?



Giroflé-Girofla, le nouvel opéra-comique de Charles Lecoq, vient d'apparaître sur la scène genevoise, où il fait chaque soir salle comble. Chacun veut rire à son tour des bouffonneries d'un livret invraisemblable, il est vrai, mais où MM. Vanloo et Leterrier ont prodigué les bons mots et les calembours, rehaussés par une musique moins populaire que celle de la *Fille Angot*, mais qui n'en est pas moins gracieuse. Espérons que nous l'entendrons prochainement sur notre petite scène lausannoise.



Mademoiselle B... est une vieille fille dévote, prude, rechignée et quinquaise ; elle a pour nièce un charmant petit démon de douze ans, qu'elle surprit il y a quelques jours, bouclant et frisant ses cheveux avec une coquetterie toute enfantine.

— Ma chère Lucie, dit Mademoiselle B... d'une

voix aigre, si Dieu avait voulu que vos cheveux fussent bouclés, il aurait pris ce soin lui-même.

— C'est vrai, ma tante, dit l'enfant, et il l'a fait aussi longtemps que j'étais petite, mais à présent, il pense que je suis assez grande pour me coiffer moi-même.



Une pauvre femme, alitée depuis longtemps par une cruelle maladie, n'avait d'autre entourage, d'autres soins que ceux d'un homme au cœur de pierre.

La malade, sentant son état s'aggraver, avait supplié son mari d'appeler le médecin ; mais il avait toujours trouvé moyen de n'en rien faire, sans doute par avarice.

L'autre jour enfin, sa femme renouvelle ses supplications :

— Georges !... Georges !... lui disait-elle en pleurant, *te ne vao don pas alla queri on mâidecin ?*...

Le mari lui répondit avec dureté :

— *Kâise té, foula, avoué ton mâidecin ; quand faut mourî, faut mourî.*



Voici une énigme des mieux réussies, dont nous donnerons aussi l'explication samedi prochain :

Nous sommes deux aimables sœurs
Qui portons la même livrée
Et brillons des mêmes couleurs.
Sans le secours de l'art, l'une et l'autre est parée ;
La fraîcheur est en nous ce qu'on aime le plus.
Sans marquer entre nous la moindre jalousie,
L'une de nous sans cesse a le dessous,
Et plus souvent encor l'une à l'autre est unie.
Nous nous donnons toujours, dans ces heureux instants,
De doux baisers très innocents,
Jusqu'au moment qui nous sépare.
Alors, et cela n'est pas rare,
On voit, pour un *oui*, pour un *non*,
Se détruire notre union ;
Mais l'instant qui la suit la répare.



Les journaux citent quelquefois des exemples de longévité très remarquables ; il s'agit le plus souvent de personnes ayant dépassé leur centième année.

Nous avons parlé, la semaine dernière, à un campagnard d'un village situé au-dessus de Lausanne, qui nous dit, à l'occasion d'un fait de ce genre :

« J'ai 56 ans et 8 enfants en parfaite santé ; j'ai 3 oncles et 2 tantes, dont les âges respectifs se suivent ainsi : 86 ans ; — 89 ans ; — 91 ans ; — 93 ans ; — et 98 ans. Chacun d'eux est à la tête d'une famille nombreuse. »

L. MONNET.